

Compte-rendu du Conseil Municipal

Du 9 avril 2014 à 20 h

Présents : Robert VIELFAURE, Jacques ANATOLE, Guy IMBERT, Marie LEMAIRE, Gilles PEREAU, Juliette CONSTANTIN, Guy DUBREU, Mélanie FANGIER, Monique RIGOLLET, Eliane TARALLO.
Michel LAPIERRE a donné pouvoir à Monique RIGOLLET

A été élue Secrétaire de séance : E. TARALLO

1. Délibération Conseiller Défense

Au sein de chaque conseil municipal est désignée une personne pour représenter la commune auprès des instances civiles du département et de la région, et ainsi être un lien entre le monde de la défense et les citoyens.

Voté à l'unanimité : Guy Dubreu est élu Correspondant Défense

2. Délibération Indemnités Maire et Adjoint

Mr le Maire propose de maintenir les mêmes indemnités que durant le mandat précédent. Les indemnités de fonction des élus municipaux sont calculées par référence à l'indice brut 1015 applicable aux agents de la fonction publique.

Pour les communes de moins de 500 habitants le taux est de :

17 % pour le Maire soit 646,25 euros brut

6,6 % pour les Adjointes soit 250,90 euros brut.

Voté à l'unanimité

3. Délibérations : Délégations du conseil municipal au Maire

Le Maire, peut par délégation du conseil municipal, être chargé de certains domaines de compétences. Ceci pour simplifier la gestion des affaires de la commune et gagner du temps en évitant une intervention obligatoire du conseil municipal.

L'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales listant les domaines de compétence pouvant être délégués par le conseil municipal, peut être consulté pour tous les détails.

Mr le Maire propose en délibération les domaines suivants :

N° 2 Fixer des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal (voirie, stationnement...)

N° 4 Prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement des marchés lorsque les crédits sont inscrits au budget jusqu'à une somme fixée à 5000 euros HT

N° 5 Décider de la location (matériel, salle...)

N° 6 Passer les contrats d'assurance

N° 7 Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux

N° 8 Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières

N° 9 Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges

N° 10 Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers

N° 11 Régler les frais et honoraires des avocats, notaires...

N° 14 Fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme

N° 15 Exercer les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme

N° 16 Défendre la commune dans les actions intentées contre elle et esther en justice ;

N° 17 Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux

N° 20 Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 10000 euros

N°24 Renouveler l'adhésion de la commune aux associations ;

Voté à l'unanimité

4. Délibérations subventions budget prévisionnel 2014

Mr le Maire rappelle quel était le budget 2013 pour subventionner certaines associations.
Le conseil discute et délibère sur le budget prévisionnel 2014 pour les subventions.

2013	euros	Prévisionnel 2014	euros
ADMR aide à domicile milieu ruraux	280	ADMR aide à domicile milieu ruraux	300
PRESA portage de repas	200	PRESA portage de repas	300
Classes découvertes	420	Classes découvertes	400
Resto du cœur	200	Resto du cœur	300
Association comité des fêtes	1000	Futur association comité des fêtes	500
Stèle hommage au pompier décédé	100		
total	1700	Enveloppe globale de subvention	1800

Voté à l'unanimité

5. Délibération taxes locales 2014

Mr le Maire propose aux membres du conseil de ne pas augmenter le taux des taxes cette année.

Ces taux étaient et restent à :

Habitation 13,27 % Foncier bâti 7,09 % Foncier non bâti 98,60 % CFE 25,78 %

Voté à l'unanimité

Communication et questions diverses

- Pour les travaux d'enfouissement des lignes électriques à Perbost ; toutes les conventions sont signées et les travaux devraient débuter en mai et être terminés en juillet.
- L'enquête publique pour la cession de terrain est en cours (à Perbost et au village).
- Prévoir une réunion de la commission communication pour le prochain journal.
- Le 25 mai auront lieu les élections européennes ; prévoir la permanence pour le bureau de vote ouvert de 8 h à 18 h.
- Prochain conseil municipal le mercredi 23 avril à 20 H.
- Lundi 14 avril conseil communautaire, Mr le Maire postule pour le poste de Président de la Communauté des Communes.
- Festival ligne d'art du 18 au 27 avril avec multiples expositions et spectacles.
- A la salle polyvalente de Rocher dimanche 20 avril concert électro ; vendredi 25/04 projection de courts métrages et pièce de théâtre de la troupe de Laurac.
- Un groupe de musique souhaiterait venir animer une soirée en juin.
- Penser au repas estival de juillet.
- Un ramasseur de ferrailles se déplace pour débarrasser des ferrailles.